

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Nord de Laval tenue le 12 avril 2023 à 18 h 30, par vidéoconférence.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 18 h 30.

Le président de la caisse, M. Guy Bergeron, agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par M. Mario Gebrayel, administrateur, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée, Mme Élise Martel, présidente du comité de mise en candidature, M. Guy Tremblay, directeur général, et Mme Tanya Gauthier, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. Bergeron explique que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Bergeron précise que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Il énumère les conditions à respecter pour être membre de plein droit.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par M. Mario Gebrayel.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration
- La période de questions qui aura lieu après les rapports du conseil d'administration

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Comme il y aura de la votation en direct, deux scrutateurs sont nommés. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation, afin que M. Bergeron puisse communiquer les résultats des votes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Tanya Gauthier et M. Mario Gebrayel comme scrutateurs.

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Mario Gebrayel, administrateur, est invité à faire la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

2. Retour sur l'année 2022

- 2.1. Rapport du conseil d'administration
- 2.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 2.3. Rapport financier
- 2.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

3. Période de questions

4. Propositions soumises aux votes

- 4.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 4.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 4.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 4.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 4.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 4.2.4. Élection par votation (vote en différé)
- 4.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

5. Fin de la rencontre et remerciements

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 AVRIL 2022

Le procès-verbal ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse, M. Bergeron mentionne qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture et demande une proposition pour son adoption.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 avril 2022.

2. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

2.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de livrer son rapport, M. Guy Bergeron présente les membres du conseil d'administration et souligne le départ d'une administratrice, Mme Édith Lauzon, qui a choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Avec la poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens, il fait mention que nous avons poursuivi nos nombreuses initiatives mises en place pour soutenir les collectivités et favoriser une économie plus verte et plus inclusive, et que nous avons poursuivi nos grands travaux technologiques.

Il termine en remerciant les administrateurs, les gestionnaires et les employés pour leur engagement indéfectible et les efforts fournis. Il remercie également M. Guy Tremblay, directeur général, qui a su guider une équipe en constante évolution.

Enfin, il remercie les 27 346 membres pour leur confiance en notre institution financière.

2.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le rapport sur la surveillance des règles déontologiques est présenté par M. Guy Bergeron.

Au cours de la dernière année, le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques se résume à ceci :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées¹ par le Code.

2.3. RAPPORT FINANCIER

Les résultats financiers de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022 sont présentés par M. Guy Tremblay.

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

2.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Martel est invitée à introduire le sujet en titre et à présenter une capsule vidéo qui résume le bilan de l'année 2022.

M. Bergeron invite ensuite M. Tremblay à présenter l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année 2022 :

Fonds d'aide au développement du milieu	
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	577 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	241 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	111 k\$
Récupération d'impôt	(29) k\$
Solde au 31 décembre 2022	736 k\$

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les membres présents.

4. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

4.1. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Au préalable, une capsule vidéo en lien avec la ristourne est présentée.

M. Bergeron poursuit en précisant que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Bergeron invite M. Tremblay à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant le partage des excédents annuels.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la recommandation de partage des excédents présentée soit celle qui sera soumise au vote après cette assemblée, et ce, pour les quatre (4) prochains jours.

4.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Comme le prévoit le Règlement, M. Bergeron et M. Gebrayel agiront respectivement comme président et secrétaire d'élection.

4.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Au nom du comité de mise en candidature 2022, Mme Élise Martel est invitée à faire la lecture du rapport du comité.

Avant de présenter son rapport, Mme Martel rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

À la suite de la lecture du rapport, Mme Martel mentionne qu'à l'issue de la période de candidatures, la Caisse a reçu six candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation des candidats éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse.

4.2.3. Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, les personnes candidates suivantes sont invitées à faire une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes :

- Mme Chaïma Ben Miloud
- M. Christian Camirand (par téléphone)
- Mme Chantal Déry (par téléphone)
- M. Bens Estinvil
- M. Jonathan Filiatreault
- Alexis Terriault

4.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Comme le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre jours suivant l'assemblée générale.

4.3. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Bergeron rappelle les éléments qui feront l'objet d'un vote en différé et explique en détail les modalités entourant le vote.

Il rappelle également que seuls les membres de plein droit pourront voter.

L'assemblée sera disponible en réécoute et toute la documentation de référence a été déposée sur le site internet de la caisse.

SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de votation ouvrira dès la fin de la présentation de ce soir et sera ouverte quatre jours complets, soit jusqu'au dimanche 16 avril à 23 h 59. Les résultats seront connus 24 à 48 heures après la fermeture de la période de votation, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

5. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Bergeron remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale, et souhaite bonne chance aux candidats qui sont en élection à compter de maintenant.

Enfin, il remercie ses accompagnateurs pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les administrateurs, la direction générale et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

4 JOURS PLUS TARD, APRÈS LA FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

Présentation de la proposition sur le partage des excédents (ristournes)

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	5 763 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 426 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	82 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	16 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	32 287 k\$
	Affectation au FADM	(242) k\$
	Affectation à la RRE	(8 767) k\$
	Affectation à la réserve générale	(23 278) k\$
	Solde des excédents à répartir	0
	¹ Inclut 1 885 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes ² Net d'impôt FADM Fonds d'aide au développement du milieu RRE Réserve pour ristournes éventuelles	

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

2 113 774 \$

241 731 \$

FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 872 043 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			271 k\$
Épargne et placements			226 k\$
Fonds		0,58	102 k\$
Prêts et marges de crédit			526 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		271 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		132 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		325 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		19 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 872 k\$

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

93,79 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée Refusée

Élection des membres du conseil d'administration

Les quatre (4) membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Mme Chaïma Ben Miloud
- M. Christian Camirand
- Mme Chantal Déry
- M. Jonathan Filiatreault

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14h30.

Guy Bergeron
Président d'assemblée

Mario Gebrayel
Secrétaire d'assemblée